



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 15 octobre 2015, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE SITUÉE À PROXIMITÉ IMMÉDIATE  
DE LA SALLE COMMUNALE JEAN-JACQUES GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 100'000.- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 14 septembre 2015,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 6 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **17 voix pour et 3 abstentions**

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement de la déchetterie située à proximité immédiate de la salle communale Jean-Jacques Gautier.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 100'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 72.0107.501 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 2 décembre 2015.

Chêne-Bougeries, le 23 octobre 2015

Jean LE GUERN  
Président du Conseil municipal